



6 avril 2017

ACTEURS TRADITIONNELS DU DROIT OU LEGALTECHS, QUI VA BÉNÉFICIER DE LA NUMÉRISATION ? L'EXEMPLE DE eJust.

L'analyse du positionnement de la start up eJust (tel qu'il ressort notamment d'exposés de son PDG et créateur Amiel Feldman), illustre une question que se pose le monde du droit : quels acteurs vont tirer parti du numérique ?

Amiel Feldman présente brillamment l'outil d'arbitrage privé en ligne qu'il a conçu : il a bâti un Palais de justice virtuel, avec ses Salles d'audience virtuelles et son Greffe. Son approche structurée et 100% en ligne de l'arbitrage lui permet de radicalement réduire coûts et délais. Les coûts de base d'un arbitrage sur la plateforme eJust, selon la formule choisie, sont de 350, 3000 ou 12.000€. Et les délais annoncés sont de 20 à 40 jours, « plus courts encore que ceux d'une médiation ».

La vision messianique du créateur va bien au-delà de ce gain d'efficacité : demain, pense-t-il, eJust et des concurrents qui apparaîtraient remplaceront une justice publique engorgée. L'arbitrage privé ne sera plus une niche limitée, en marge du droit public. Ce sera le mode d'exercice dominant de la justice du contrat. Le juge public contrôlera simplement le bon fonctionnement de ces moyens nouveaux de rendre la justice, à la fois efficaces et privés. Ces moyens permettront de satisfaire une plus grande partie de la demande de droit actuellement insatisfaite (Amiel Feldman l'évalue à 80%) et créeront finalement beaucoup plus d'emplois d'auxiliaires de justice qu'ils n'en détruiront.

L'objectif d'Amiel Feldman est d'utiliser l'outil technologique qu'il a créé pour bâtir une nouvelle « marque » d'arbitrage qui ouvrira le marché par son efficacité. Il constituera ainsi à terme une nouvelle rente de situation pour ses actionnaires : un discours crédible puisqu'eJust est la Legal tech française de très loin la mieux dotée avec 10 millions d'euros déjà levés.

Face à cet objectif clair, les réactions des acteurs traditionnels sont intéressantes : elles se partagent entre l'admiration pour l'efficacité du dispositif et la crainte de voir les institutions existantes affaiblies. Qui va gagner ? Est-il possible pour les acteurs traditionnels d'adopter ces nouveaux outils ? Est-il possible pour un acteur nouveau comme eJust d'acquérir la confiance, la légitimité que requiert l'exercice de la justice ? eJust se présente comme une alternative au juge embouteillé mais cette structure ou une autre pourrait-elle être un prestataire pour ce même juge ?

Dans certains domaines, les acteurs traditionnels se sont massivement appropriés les nouveaux outils numériques, après une période de déstabilisation : qu'on pense aux places de marché il y a 10 ans, ou à l'OPA que réalisent aujourd'hui les banques sur la blockchain. Mais dans d'autres domaines, les nouveaux acteurs ont le dessus. Prenons le cas de la presse : elle était au départ certaine que sa légitimité et la confiance de ses lecteurs la dis-

penserait de s'adapter en profondeur. Aujourd'hui, beaucoup d'acteurs ont disparu et les autres sont à la peine (un seul succès français, ...Le Bon Coin !).

Sur le papier (si l'on peut dire en cette matière), les acteurs traditionnels de la justice devraient l'emporter : la légitimité et la confiance sont bien plus longues à construire que la technologie. Mais il leur faudra une très forte motivation et ne pas trop attendre.

Jérôme Cazes

Créateur de MyCercle